



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 43065

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à Mme la ministre de la santé et des sports qu'elle a déjà attiré à plusieurs reprises son attention sur les dysfonctionnements des services d'urgence en Moselle (SMUR, Médigarde...). Or plusieurs élus locaux du canton de Faulquemont, et notamment le président de la communauté de communes du district urbain de Faulquemont, s'étonnent de ce que, sans aucune concertation, l'organisation médicale d'urgence ait été profondément modifiée en Moselle-est. Les urgences seraient en effet dorénavant centralisées sur l'hôpital Marie-Madeleine de Forbach, alors que certaines communes du canton de Faulquemont en sont éloignées de près de cinquante kilomètres et qu'en plus, la circulation est extrêmement difficile dans le secteur de Saint-Avold. Dans ces conditions, il est difficilement envisageable que l'objectif de vingt minutes assigné pour l'intervention des services d'urgence puisse être respecté. Elle lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures correctives qu'elle envisage pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Le schéma régional d'organisation sanitaire de la région Lorraine fait état d'un maillage géographique complet des services d'urgence dans le département de la Moselle. En ce qui concerne plus particulièrement la situation du district urbain de Faulquemont, l'antenne SMUR de Forbach, située à Saint-Avold et fonctionnant 24 h/24, permet aujourd'hui d'obtenir des délais d'intervention satisfaisants. Il est prévu de réaliser un projet global de santé du bassin houiller au terme duquel les activités d'urgence et la structure mobile d'urgence et de réanimation seront situées sur un plateau technique unique, dont l'implantation est prévue sur le site du terrain de la Rosselle près de Freyming-Merlebach, au coeur du bassin houiller. Ce projet a été validé en juillet 2008 par les conseils d'administration de tous les établissements concernés. La prise en charge de 90 % de la population par les urgences dans des délais réduits est un objectif fixé par la ministre de la santé et des sports aux agences régionales de l'hospitalisation. Une étude menée par chaque agence régionale de l'hospitalisation (ARH) doit permettre d'identifier les zones fragiles pour envisager si nécessaire la mise en oeuvre d'organisations alternatives qui permettront de réduire les délais de prise en charge excessifs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43065

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 mai 2009

Question publiée le : 24 février 2009, page 1740

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4960